

République Française

Département des
Bouches du Rhône




Ville de Gémenos

Conseil Municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Compte-rendu

Convocations adressées individuellement aux Conseillers Municipaux et affichées le 3 juillet 2020 conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

 Le Maire
ROLAND GIBERTI
MAYOR OF GÉMENOS
73420

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX JUILLET, à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Gémenos, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Municipale, Jean-Jaurès, sous la présidence de **Monsieur Roland GIBERTI**.

Présents :	GIBERTI Roland, MARCHETTI Hélène, MENGIN Richard, BOULON Véronique, MARLOT Christian, DUFERMONT Fabienne, BUTTIGIEG Antoine, CASASSA Véronique, BERGE Henri, BAUDIN Eliane, ULIVIERI Paul, PUCCINI Jean-Philippe, FAVAND Mireille, FEUILLERAT Sylvie, BUKUDJIAN Hugo, CAUSSIN Emmanuelle, CANTARELLI Marc, BOREL Christine, PESSE Jérôme, ROCHA Sylvie, BREMOND Loïc, PLESNAR François
Représentés :	ANDREANI Michèle donne procuration à BUTTIGIEG Antoine, NATALI Guillaume donne procuration à BERGE Henri, MAHMOUD Joseph donne procuration à BREMOND Loïc, SAMOUILLAN Marine donne procuration à CASASSA Véronique, ROSSI Christophe donne procuration à MENGIN Richard, PERRIER Bruna donne procuration à PLESNAR François, LEWANDOWSKYJ Irène donne procuration à BAUDIN Eliane
Absents :	

La séance est ouverte à 10 h 00.

Monsieur Richard MENGIN est nommé secrétaire de séance.

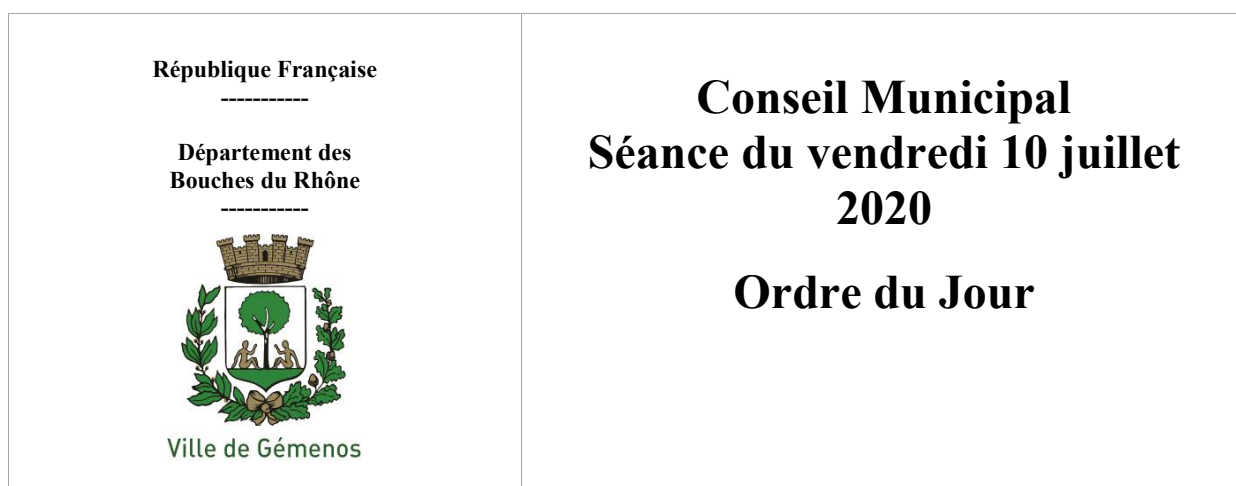
Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

REPERTOIRE DES DECISIONS
2020 DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2020

1 DECISION

Date de Préfecture et référence	Objet	Date signature
03/07/2020 DEC-MP-2020- 019	Attribution du MAPA pour l'impression des supports de communication	02/07/2020

ORDRE DU JOUR



- 1 Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
- 2 Instauration de la Prime Exceptionnelle COVID-19
- 3 Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-4

Vu le Code Electoral et notamment l'article L 270

Considérant que Madame Claire JARRY a présenté sa démission du Conseil Municipal par courrier reçu le 30 juin 2020 en Mairie.

Considérant que la personne suivante sur la liste, **Madame Irène LEWANDOWSKYJ** a accepté d'intégrer le Conseil Municipal le 1^{er} juillet 2020.

Après en avoir discuté et délibéré,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PREND acte de l'installation de **Madame Irène LEWANDOWSKYJ** au sein du Conseil Municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2. Instauration de la Prime Exceptionnelle COVID-19

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

Vu la déclaration de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en date du 30 janvier 2020, relative à l'émergence du COVID-19,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant qu'en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré du fait de l'épidémie de covid-19, certains personnels ont dû faire face à un surcroît de travail significatif, en présentiel,

Considérant que l'article 8 du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 donne la possibilité à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local d'instaurer une prime exceptionnelle à ces personnels et d'en fixer les modalités d'attribution dans la limite du plafond réglementaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'instituer la prime exceptionnelle à certains agents fonctionnaires, stagiaire et contractuels de droit public, afin de valoriser un surcroît de travail significatif des agents particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services dans le contexte de lutte contre l'épidémie de covid19,

Cette prime exceptionnelle est instaurée au regard de la disponibilité élargie, du surcroît de travail pendant cette période.

Le montant sera modulé en fonction des éléments précités dans la limite du montant plafond à savoir 1000€.

Cette prime sera versée en une seule fois.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2020

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3. Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

Procès-Verbal ci-joint

La séance est levée à 10h30.